

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **29 juin 2015**

Délibération n° 2015-0392

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Comité Syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon - Désignation de représentants du Conseil**

service : **Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 9 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 1er juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabafo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, M. Uhrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Bérat (pouvoir à Mme Balas), Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Crespy), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Vaganay (pouvoir à Mme Bouzerda).

Conseil du 29 juin 2015**Délibération n° 2015-0392**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Comité Syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon - Désignation de représentants du Conseil**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon accueille 2 600 élèves. L'équipe pédagogique est composée de 250 enseignants, aux côtés desquels travaillent 60 agents administratifs et techniciens. Il est implanté dans des locaux mis à disposition par la Ville de Lyon sur un site principal dans le 5^e arrondissement de Lyon et dispose de plusieurs antennes.

Au sein du CRR de Lyon sont enseignés la musique (2 030 élèves), la danse (500 élèves) et l'art dramatique (70 élèves), de la découverte à la préprofessionalisation. Le CRR est fortement engagé auprès des structures culturelles et scolaires. Il conduit des actions de développement culturel et d'éducation artistique. Il combine un ancrage fort son territoire, où il cultive des collaborations fortes avec les acteurs culturels du territoire, et une ouverture sur le monde, à travers de multiples partenariaux régionaux, nationaux et internationaux.

L'établissement, classé Conservatoire à rayonnement régional (CRR), est géré par un Syndicat mixte de gestion créé par la Ville de Lyon et le Département du Rhône.

Ce syndicat mixte de gestion a pour objet l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la promotion des activités du conservatoire, afin de dispenser un enseignement musical, chorégraphique et théâtral dans l'aire d'action qui lui est impartie. Il affecte les moyens nécessaires à cette mission et en contrôle la bonne utilisation. Il valide le projet d'établissement du conservatoire qui s'inscrit :

- en conformité avec la réglementation de l'Etat,
- en concordance avec le rôle que lui assigne le schéma départemental des enseignements artistiques au sein de son réseau d'écoles de musique,
- en relation avec les acteurs locaux et régionaux de l'enseignement artistique préprofessionnel,
- en partenariat avec les institutions d'enseignement artistique françaises et étrangères.

Le comité syndical était composé de 12 délégués désignés par les collectivités membres du Syndicat mixte :

- 2 membres de droit : l'adjoint à la culture de la Ville de Lyon et le président du Conseil général du Rhône ou son représentant,
- 6 délégués de la Ville de Lyon, élus par le Conseil municipal en son sein et selon les règles qui lui sont propres,
- 4 délégués du Département du Rhône, désignés selon les règles qui lui sont propres, en son sein.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ayant transféré les compétences du Conseil général à la Métropole de Lyon, sur le périmètre de celle-ci et le Conseil communautaire du 15 décembre 2014 ayant voté les clés de répartition actées par la Commission locale chargée de l'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERCT) (100 % Métropole de Lyon), du Département du Rhône, la Métropole de Lyon se substitue au Conseil général au sein du comité syndical du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon.

Selon l'article 5 de ses statuts, la Métropole de Lyon sera représentée au comité syndical par 4 représentants élus par le Conseil de la Métropole en son sein ; la durée de leur mandat sera celle du mandat qu'ils détiennent au sein du Conseil de la Métropole.

Les statuts du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (CRR) seront modifiés courant 2015 afin d'adapter la représentation de la Métropole dans les instances ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne madame Béatrice GAILLIOUT, monsieur Loïc CHABRIER, mesdames Corinne IEHL et Inès de LAVERNEE pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical du Conservatoire à rayonnement régional (CCR) de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juillet 2015.